



Puis je partir de chez moi pour vivre avec quelqu'un d'autre?

Par **arobase12**, le **22/02/2008** à **23:05**

j'ai annoncé à ma femme avec qui je ne m'entendais plus que je voulais qu'on se sépare et que j'avais rencontré une autre avec qui il ne s'est rien passé mais que j'aime. ma femme m'a dit que si je la quittais pour aller vivre avec l'autre femme elle ne me laisserait plus voir mes enfants et qu'elle porterait plainte contre moi. que peut-elle faire contre moi? a-t-elle le droit de m'empêcher de voir mes enfants chez mon ami? qu'est-ce que je risque si je pars habiter avec mon ami? merci de me guider.

Par **Visiteur**, le **22/02/2008** à **23:32**

Ce que vous risquez, personne ne peut le dire ici, dans la mesure où personne ne sait jusqu'où ira votre épouse.
Allez rapidement, avant toute décision, voir un avocat !
Si vous partez, abandon de domicile conjugal.
L'article 215 du Code Civil érige en principe que les époux s'obligent mutuellement à une communauté de vie.
On doit dès lors considérer que les époux ont un véritable devoir de cohabitation auquel seul le juge peut valablement mettre fin notamment dans le cadre des mesures provisoires lorsque les résidences séparées sont organisées et que le juge rend une ordonnance permettant alors aux époux de vivre séparément.
vous ne pouvez quitter le domicile conjugal qu'à la condition d'y être autorisée par le juge, sauf en cas de situation de crises telles qu'un époux violent ou dangereux pour les enfants ou pour autrui.

Par **batu**, le **05/03/2008** à **17:47**

ET APRES LES COUPS ON VOUS ENLEVE LA GARDE DE VOS ENFANTS,vite une loi cadre CAR LES JUGES DECIDENT N IMPORTE QUOI SOUS PRETEXTE QUE CES HOMMES VIOLENTS SONT DE BONS PAPAS;de nombreux exemples qui prouvent ce que je dis + IL Y A de nombreuses femmes que la justice fout a l asile.

Par **carolane27**, le **05/03/2008** à **22:30**

bonsoir je sais juste qu'elle ne pourra pas vous interdire vos enfants a part si elle a de tres bonne raison et ce peux importe ou vous irai mais passer devant le jaf assez rapidement et ne quitter pas le domicile sinon vous serai dans vos tors tors sa vous fera un abandon de famille